



Inscription pilote

MCC Les Meyrinos

Date de roulage	Prénom, nom, téléphone

Veillez prendre connaissance de ce qui suit :

En raison de la situation sanitaire actuelle, le comité met en place un certain nombre de règles de comportement afin d'ouvrir le terrain dans les meilleures conditions pour tous et en respectant les directives édictées par le Conseil fédéral et en tenant compte des recommandations de la FMS.

Nous vous demandons de faire preuve de bon sens car l'ouverture et l'exploitation du terrain ne peuvent se faire que sur la base de la confiance et dans le respect des règles à respecter scrupuleusement. Le cas contraire, le comité se donne le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les règles de protection et de sécurité Covid 19 auprès de ses membres et auprès de ses non-membres, y compris une interdiction provisoire d'accès au terrain.

Conditions de roulage :

- le terrain ouvre à partir du mardi 19 mai 2020 et les horaires sont :
 - mardi de 13h30 à 19h00, **réserve aux membres du club**
 - mercredi de 14h00 à 19h00, **réserve pour l'école de motocross**
 - jeudi après-midi de 13h30 à 19h00, **réserve aux pilotes licenciés, FMS prioritaires**
 - samedi après-midi de 13h30 à 19h00, **ouvert à tous sauf si roulage mercredi**
- en cas de conditions météorologiques défavorables, le terrain peut fermer. L'information sera disponible sur le site internet du club au plus tard à 10h le jour du roulage
- le nombre de pilotes est limité à 60 personnes à la fois
- les enfants qui roulent à l'école de motocross ne roulent pas le samedi
- l'inscription à un roulage doit se faire en ligne au plus tard à 20h00 le jour précédent le roulage
- aucune autre forme d'inscription ne sera acceptée
- le site internet indiquera les pilotes admis au roulage du lendemain qui se fera dans l'ordre d'arrivée des inscriptions en tenant compte du nombre maximum admis et, si possible, en privilégiant les nouvelles demandes afin d'offrir à chacun la possibilité de rouler
- des groupes de pilotes seront formés selon le nombre de pilotes présents
- le déroulement et l'organisation des groupes seront communiqués sur place avant le début du roulage
- pour les samedis, chaque pilote disposera d'un autocollant de couleur par groupe avec la date du jour
- les roulages se feront par tranche de 20 minutes en alternance des groupes constitués
- chaque groupe devra se présenter en pré-grille 5 minutes avant sa session de roulage
- il n'est pas admis de rouler en dehors des tranches horaires du groupe auquel le pilote est assigné
- les véhicules devront se garer sur les places de stationnement prévues cet effet. Aucun véhicule d'accompagnant ou de spectateur ne sera admis
- un seul accompagnant maximum est autorisé par pilote
- le paiement se fait comptant auprès du responsable Caisse, venir avec le montant précis (liquidités)
- le pilote doit remplir le formulaire de décharge de responsabilité et d'acceptation des conditions de roulage, à télécharger sur le site internet du club et le présenter lors du paiement à la caisse
- en cas de non respect des règles, le comité se donne l'autorisation de renvoyer la personne sur le champ

Le pilote inscrit certifie avoir pris connaissance des conditions de roulage et en signant le document en accepte les clauses et décharge le club de toute responsabilité et de poursuite en cas d'accident et/ou de maladie.

Fait à Ségégnin, le :

Signature pilote :